

Stratégie de formation 2022-2026

Sommaire

Avant-propos du Président

1. Vision
 - 1.1 Professionnalisation – Qualification
 - 1.2 Reconnaissance
 - 1.3 Marché du travail
 - 1.4 Coopération – Coordination

2. Principes de base et conditions préalables

3. Formation
 - 3.1 CFC d'Agent·e en information documentaire
 - 3.2 Projet de Brevet fédéral
 - 3.3 Bachelor et Master consécutif

4. Formation continue
 - 4.1 Offre de formation continue de Bibliosuisse
 - 4.1. « Zertifikatskurs »¹
 - 4.2 « Leitungskurse für öffentliche Bibliotheken »²
 - 4.3 Formation de cadres pour les bibliothèques scientifiques
 - 4.4 Offres cantonales (cours de formation continue pour les bibliothèques publiques) et offres d'autres prestataires (sections)
 - 4.5 MAS (y.c. CAS/DAS)

Élaboré par le groupe de travail Stratégie de formation, 2020-2021

Tullio Basaglia, Christophe Bezençon, Eliane Blumer, Michelle Boetsch, Davide Dosi, Heike Ehrlicher, Michel Gorin, Nina Grossenbacher, Benita Imstepf, Samuel Keller, Gabriela Lüthi, Susanne Manz, Rudolf Mumenthaler, Dominik Sievi, Sandrine Thalmann

Mars 2022, acceptée lors de l'Assemblée générale du 2. Mai 2022

¹ Cette formation continue n'existe qu'en Suisse alémanique, le terme n'est donc pas traduit

² Cette formation continue n'existe qu'en Suisse alémanique, le terme n'est donc pas traduit

Avant-propos du Président

Bibliosuisse est l'association nationale du domaine des bibliothèques et des centres de documentation en Suisse, association regroupant des institutions et les professionnel·le·s qui y travaillent. Conformément à sa fonction et à la plus pure tradition helvétique, le souci d'une formation professionnelle moderne et de qualité, pour l'ensemble de ce domaine, fait partie de ses tâches principales. Ainsi, elle assume le rôle d'« organisation du monde du travail (Ortra) » au sens de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Pas de doute : l'association porte une grande responsabilité en matière de formation et de formation continue au sein de notre domaine.

Pour assumer cette responsabilité à l'heure actuelle, il faut avoir une vision claire des profils professionnels, connaître les besoins actuels des institutions, des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'être conscient de toutes les évolutions exerçant une influence sur notre profession. De plus, disposer d'un bon réseau composé des acteurs du domaine de la formation (écoles professionnelles, hautes écoles, autorités cantonales et fédérales, etc.) constitue un atout.

Le monde du travail actuel est en mutation constante et rapide. Afin de pouvoir s'y retrouver à tout moment et gérer de manière sûre la politique de formation de notre profession, Bibliosuisse a également besoin d'une « boussole » : une stratégie de formation. Son élaboration faisait partie des objectifs principaux des premières années suivant la constitution de l'association. La présente stratégie de formation fixe les conditions-cadre, la vision et les champs d'action de notre association dans les secteurs de la formation initiale et continue. Le cadre des activités et réflexions futures de Bibliosuisse en matière de formation est ainsi défini. Cette stratégie s'applique aux années 2022 à 2026 ; elle sera évaluée, développée et adaptée aux besoins de la profession en temps utile et en fonction de la situation du moment.

La stratégie de formation formulée pour la première fois par Bibliosuisse a délibérément une portée très large. Cela correspond à la situation initiale : les exigences de notre domaine professionnel sont multiples et élevées, les offres de formation initiale et continue sont diverses et le contexte culturel de notre pays multilingue est varié. Le processus stratégique, qui entre dans sa prochaine phase avec les premières étapes de mise en œuvre, a également pour fonction de favoriser la compréhension réciproque entre la pluralité des contextes sociolinguistiques et de trouver des solutions communes, en respectant ces différences, au sein d'un espace de formation suisse.

Je remercie le professeur Rudolf Mumenthaler, responsable du département Formation au sein du comité de l'association, ainsi que toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de la stratégie, pour ce travail de réflexion. Puisse-t-il se poursuivre de manière constructive !



Hans Ambühl
Président de Bibliosuisse

1. Vision

1.1 Professionalisation – Qualification

La qualité des prestations proposées par les bibliothèques et centres d'information et de documentation dépend du niveau de qualification de leurs personnels. Bibliosuisse préconise leur professionnalisation, par l'intermédiaire de formations certifiées en bibliothéconomie et sciences de l'information et/ou dans des domaines connexes nécessaires au développement, de manière efficiente, de services et prestations.

Bibliosuisse s'implique dans la définition des exigences et contenus propres à chaque niveau de formation, afin qu'ils correspondent aux divers profils de compétences indispensables, aujourd'hui et à l'avenir. Bibliosuisse est par ailleurs attentive au fait que les formations de base et continues en bibliothéconomie et sciences de l'information, proposées en Suisse, soient complémentaires et s'articulent entre elles de manière cohérente.

1.2 Reconnaissance

En tant qu'association sectorielle, Bibliosuisse est responsable de la coordination des contenus et de toutes les thématiques liées à la formation de base et continue en bibliothéconomie et sciences de l'information. Bibliosuisse s'engage activement pour des formations en la matière porteuses d'avenir, qui soient reconnues tant dans les institutions publiques que dans le secteur privé. Les profils des différents diplômes sont clairement définis et des possibilités de formation continue sont offertes, tant en bibliothéconomie et sciences de l'information que dans des domaines connexes.

1.3 Marché du travail

Bibliosuisse s'engage en faveur de formations de base et continues qui soient actuelles, cohérentes, impartiales, respectueuses de l'égalité des chances et multilingues. D'une part, ces formations assurent l'employabilité en ce qui concerne les compétences personnelles, professionnelles, sociales et méthodologiques et, d'autre part, elles tiennent compte des exigences actuelles et futures du marché du travail. Dans ce sens, Bibliosuisse développe les conditions de base nécessaires.

1.4 Coopération – Coordination

Bibliosuisse associe les acteurs nationaux et internationaux (p. ex. l'AAS) à l'élaboration de normes suisses en matière de formation et elle recherche activement un dialogue ouvert avec les milieux professionnels intéressés et leurs autorités de tutelle.

2. Principes de base et conditions préalables

Avec sa Stratégie, Bibliosuisse exprime sa volonté d'assurer, de développer et de promouvoir la professionnalisation dans tous les domaines d'activité au sein de notre domaine professionnel. Ce faisant, Bibliosuisse tient compte des rôles des différents acteurs de la formation, tels que définis par le cadre légal. C'est ainsi que les HES sont autonomes dans la conception de leurs programmes d'études. Bibliosuisse occupe par conséquent ici avant tout une fonction de médiation et de coordination. La situation est similaire pour les différents programmes de formation continue. Bibliosuisse est en revanche directement responsable de la formation professionnelle initiale (CFC d'Agent·e en information documentaire), en tant qu'organisation du monde du travail.

La professionnalisation passe, dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information, par la formation (CFC, Art. 32, Brevet fédéral, Bachelor, Master) et la formation continue (« Zertifikatskurs », CAS, DAS, MAS). Il existe également des offres de formation dans des domaines connexes qui sont utiles au développement, de manière efficiente, de services et prestations. Lorsque Bibliosuisse peut avoir une influence directe, elle est également garante de la qualité des certifications.

Pour l'orientation stratégique de la formation est instituée une Commission formation. Les différents prestataires et acteurs de la formation de base se rencontrent dans ce forum et coordonnent leurs activités et leurs offres. De même, une Commission de formation continue est mise en place, regroupant les acteurs de la formation continue (voir §4.1).

Bibliosuisse se fixe par ailleurs comme objectif de définir des lignes directrices concernant l'engagement de bénévoles et volontaires dans les bibliothèques et centres d'information et de documentation.

Bibliosuisse élabore également un « catalogue de fonctions », dans lequel les principales tâches des bibliothèques et des centres d'information et de documentation sont répertoriées et décrites. Pour chaque tâche sont déterminés le profil de compétences nécessaire, ainsi que le type de formation requis permettant d'acquérir ces compétences (via une formation de base et/ou une formation continue). Un tel catalogue doit également inclure les tâches qui requièrent une formation dans un domaine connexe ou complémentaire à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information (p. ex. gestion, RH, droit, didactique). Grâce à ce catalogue, il est possible de préciser l'articulation des divers profils les uns avec les autres, ainsi que celle des différentes formations les unes par rapport aux autres.

En outre, Bibliosuisse rassemble des données statistiques exhaustives sur le nombre et le profil des diplômé·e·s issue·s de toutes les formations et régions linguistiques. Elle emploie cette base statistique afin de renforcer la qualité de la formation de base et continue. Pour réaliser ce travail de suivi statistique, Bibliosuisse collabore si possible avec les partenaires de la recherche en bibliothéconomie et sciences de l'information.

À terme, tout cela contribuera de manière décisive à clarifier les profils des métiers et fonctions en bibliothéconomie et sciences de l'information et garantira une stratégie durable, efficace et orientée vers l'avenir. De même, cela assurera un nombre suffisant de personnes formées et qualifiées qui correspondent aux besoins actuels et futurs des employeurs.

3. Formation

3.1 CFC d'Agent·e en information documentaire

Situation initiale

Bibliosuisse, par l'intermédiaire de la Délégation à la formation, est directement responsable du contenu de la formation, et elle l'adapte aux besoins évolutifs des bibliothèques et centres d'information et de documentation. La légitimité de Bibliosuisse est totale et reconnue officiellement, en sa qualité d'association représentative d'une partie des milieux professionnels concernés.

En revanche, la responsabilité partagée entre l'Association des archivistes suisses (AAS) et Bibliosuisse fait que cette dernière n'a pas le contrôle total du CFC d'Agent·e en information documentaire. En outre, il faut tenir compte des conditions-cadres des différents organismes nationaux et cantonaux responsables de la formation de base en vertu de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (par exemple, la Commission D+Q, les Commission des cours (CIE) et la Commission de surveillance (CIE)).

Champs d'action

À court terme

- Mettre en œuvre la révision de l'Ordonnance et du plan de formation 2022+.
- Créer la Commission de formation.
- Établir des rapports plus étroits entre la formation professionnelle initiale et les formations de niveau Bachelor HES. Une coordination entre ces deux niveaux de formation est vivement souhaitée. Prendre en considération l'autonomie des HES.

À moyen et long terme

- Les associations doivent assumer directement la direction stratégique de la formation professionnelle initiale.
- La Délégation à la formation est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du CFC, de l'administration ainsi que de son intégration dans la politique de formation. Le lien entre la Délégation à la formation et l'association devrait être amélioré : il faut créer pour cela des instruments appropriés.
- Accompagner et valider la réforme 2022+.
- Le CFC permet de travailler dans une bibliothèque ou un centre d'information et de documentation. Pour une qualification supplémentaire, le système éducatif prévoit la voie de la maturité professionnelle : en vue de la perméabilité entre les filières de formation, l'association devrait encourager les apprenant·e·s à passer leur maturité professionnelle. Cette dernière constitue en effet la base pour des études ultérieures. Les entreprises et les écoles professionnelles doivent, quant à elles, créer les conditions appropriées pour les apprenant·e·s.

3.2 Projet de Brevet fédéral

Situation initiale

Sur initiative de la Délégation à la formation, un avant-projet a été réalisé en 2018/2019. Bien que très avancé, son implantation dans le paysage de la formation a échoué. Les comités de BIS/Bibliosuisse n'ont pas pris de décision en dépit des importants travaux préparatoires. La Stratégie de formation doit maintenant créer un cadre adéquat pour ce projet.

Le résultat des réflexions menées dans le cadre de l'avant-projet 2018/2019 ayant été pris en compte dans la réforme 2022+ du CFC d'Agent·e en information documentaire, la situation de départ est désormais différente. Cela devra être pris en compte dans le cadre des réflexions ultérieures.

L'avant-projet a mis en évidence un grand intérêt, de la part des titulaires du CFC d'Agent·e en information documentaire, pour acquérir une qualification supplémentaire solide sans devoir passer par un diplôme d'une haute école.

Champs d'action

À court terme

- Élaborer les bases nécessaires pour parvenir à une décision concernant le Brevet fédéral. Doivent en particulier être clarifiées, dans toutes les régions linguistiques, les questions relatives à l'ampleur des besoins et à la concurrence avec d'autres formations.

À moyen et long terme

- Il est nécessaire de déterminer les moyens et les structures par lesquels Bibliosuisse peut influencer directement le contenu de cette nouvelle formation.
- Si l'AAS confirme son intérêt pour l'intégration de l'archivistique en tant que composante fixe de la formation, assurer une coopération efficace entre les deux associations.
- Une éventuelle mise en œuvre doit se faire en étroite concertation avec le CFC d'Agent·e en information documentaire et le Bachelor de Spécialiste en information documentaire, en prenant en compte les besoins du marché du travail. Il faut aussi tenir compte du peu de ressources disponibles dans un petit domaine professionnel.

Mesure : un groupe de travail spécifique doit être mandaté par le comité de Bibliosuisse pour reprendre le dossier, identifier les éventuelles lacunes, procéder à une évaluation des besoins, puis soumettre une proposition à une large consultation (notamment dans toutes les régions linguistiques).

3.3 Bachelor und Master consécutif

Situation initiale

Bibliosuisse n'a pas d'influence sur le contenu des formations Bachelor et Master. Les HES sont autonomes et elles n'ont aucune obligation de consulter les associations professionnelles quant à la conception de leurs programmes de formation.

Il existe une possibilité d'exercer une influence informelle, par exemple via le Comité professionnel à la Fachhochschule Graubünden (Coire), filière Information Science (pas spécifiquement pour le

Bachelor, mais globalement pour les sciences de l'information). Ce type de mandat n'est toutefois pas règlementé. Par conséquent, Bibliosuisse n'a actuellement pas, officiellement, de légitimité pour exercer une quelconque influence dans les programmes de formation Bachelor et Master. En tant qu'association professionnelle, Bibliosuisse peut toutefois faire le lien avec la pratique professionnelle et les exigences des institutions. Les HES sont intéressées par des filières de formation attractives, dont les diplômé·e·s ont de bonnes chances sur le marché du travail.

Au niveau Master, il existe un nombre croissant de cursus dans le domaine de la « Data Science », qui sont également pertinents pour le secteur des bibliothèques :

- Le Master à la Fachhochschule Graubünden (Coire) est proposé comme Master autonome in Data and Information Management (il était jusqu'à présent une « Mineure » dans un MBA général). Le Master consécutif sera ainsi nettement plus intéressant, en particulier pour les bibliothèques scientifiques.
- Depuis l'année académique 2018/2019, le Master en sciences de l'information à la HEG-Genève est plus axé sur la gestion des données, en conservant cependant les deux axes en management et recherche scientifique.

Champs d'action

À court terme

- Bibliosuisse doit convaincre les HES qu'elle pourrait être une partenaire utile, qui peut apporter une réelle valeur ajoutée, au travers de sa connaissance des milieux professionnels et de leurs besoins, ainsi que grâce à son réseau de membres.
- Bibliosuisse doit étudier la possibilité d'agir en facilitant et soutenant la création d'une bourse de l'emploi pour les professions en bibliothéconomie et sciences de l'information (analogue à Open Biblio Jobs en Allemagne).
- En sa qualité d'association représentative d'une partie des milieux professionnels concernés (avec l'AAS), Bibliosuisse doit se positionner comme partenaire compétent des HES.
- A ce titre et concrètement, Bibliosuisse devrait pouvoir donner son avis sur les réorganisations des programmes de formation (comme celle qui s'est déroulée en 2020-2021 à la HEG-Genève, concernant le Bachelor en information documentaire), voire participer directement à ces réflexions. Bibliosuisse soutient la nomination de représentants des associations professionnelles dans les organes concernés.
- À l'avenir, la recherche d'accords de cette nature et la possibilité d'exercer une influence devraient se faire par l'intermédiaire de la Commission de formation.
- Les mandats des représentant·e·s de Bibliosuisse doivent être clarifiés. Un mandat officiel avec rapport au Comité et remboursement des frais est à envisager.

À moyen et long terme

- Puisque Bibliosuisse est une association représentative d'une partie des milieux professionnels concernés, les HES pourraient trouver leur compte dans une reconnaissance de leurs programmes par Bibliosuisse (validation par les pairs ; cf. l'ALA, en Amérique du Nord, qui évalue les programmes de formation en bibliothéconomie et sciences de l'information, qui ne peuvent pas voir le jour sans sa validation).

4. Formation continue

4.1 Offre de formation continue de Bibliosuisse

Situation initiale

Le programme de formation continue de Bibliosuisse est élaboré par une commission, nommée par le Comité. Cette commission contribue à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de Bibliosuisse dans le domaine de la formation continue. Elle suit et anticipe les développements dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information, afin de proposer un programme de formation continue varié et attractif répondant aux besoins des professionnel-le-s. Elle veille également à ce que tous les types de bibliothèques aient accès à un programme de formation continue adapté à leurs besoins, favorise le perfectionnement professionnel et promeut l'apprentissage tout au long de la vie.

Les colloques (entre autres le Congrès des bibliothèques suisses) participent de la formation continue et Bibliosuisse en fait la promotion ou les organise elle-même.

Champs d'action

À court terme

- Approfondir les coopérations existantes, accroître la visibilité des offres de formation continue.
- Renforcer les coopérations et les accords avec d'autres prestataires ainsi que les « Fachstelle Bibliothek » existant dans certains cantons alémaniques. Un cadre et des formats appropriés doivent être trouvés à cet effet.
- Initier une coopération et/ou approfondir la coopération avec les sections de Bibliosuisse, pour leur permettre de rendre plus visible leur offre de formation continue via le programme de Bibliosuisse.
- Le mandat de l'actuelle Commission de Formation continue pourrait être élargi. Le développement du programme de formation continue de Bibliosuisse ferait toujours partie de son mandat. La tâche principale de la Commission de formation continue (par analogie à la Commission de formation) serait alors la coordination, l'échange et la communication entre les différents prestataires.

À moyen et long terme

- Compléter le rôle actuel de Bibliosuisse en instituant une véritable plateforme/plaque tournante pour les formations continues proposées en Suisse et à l'étranger, en bibliothéconomie et sciences de l'information. Bibliosuisse et ses sections régionales font office de points de contact et de conseil centralisés pour la formation continue :
- Approfondir les collaborations existantes, avec pour objectif d'établir des coopérations plus durables et actives.
- Construire un réseau plus vaste avec d'autres spécialistes et prestataires en matière de formation continue en bibliothéconomie et sciences de l'information et dans des domaines connexes, en Suisse et à l'étranger.
- Les formations continues proposées par Bibliosuisse se caractérisent de plus en plus par une orientation client, c'est-à-dire qu'elles se concentrent davantage sur les besoins des bibliothèques et du marché du travail (demande).

- Développer des normes de qualité pour l'offre proposée par Bibliosuisse elle-même (par exemple, orientation sur les compétences, etc.).
- Examiner l'orientation stratégique de la formation continue vers des diplômes certifiés dans toutes les régions linguistiques.

4.2 « Zertifikatskurs »³

Situation initiale

Le « Zertifikatskurs » de Bibliosuisse remplace le cours de base de la SAB à partir de 2021. En lien avec les Lignes directrices pour les bibliothèques publiques mises à jour en 2020, l'offre de Bibliosuisse s'adresse aux bibliothèques publiques, à savoir aux bibliothèques des villes et communes ainsi qu'aux bibliothèques scolaires et mixtes.

Le « Zertifikatskurs » se positionne clairement comme une formation continue pour les collaborateurs·trices des bibliothèques publiques sans CFC d'Agent·e en information documentaire. Le « Zertifikatskurs » Bibliosuisse repose sur le fait que les personnes avec un diplôme du degré secondaire II (apprentissage, maturité) veulent s'initier aux bases du travail bibliothéconomique dans une bibliothèque publique.

Le « Zertifikatskurs » est proposé, sur la base d'un programme identique, par les « Fachstelle Bibliothek » et les chargé·e·s de formation continue existant dans les cantons AG, BE, GR, LU, SG et ZH, tout comme par Bibliosuisse sur mandat du canton de BL.

Champs d'action

À court terme

- Délimiter clairement le « Zertifikatskurs » avec le CFC d'Agent·e en Information Documentaire.
- Bibliosuisse doit obligatoirement assurer la surveillance et l'assurance qualité du plan d'étude, pour tous les « Zertifikatskurs » proposés dans les cantons.
- Le CFC d'Agent·e en information documentaire obtenu à l'aide de l'article 32 est le diplôme privilégié pour les collaborateurs·trices des bibliothèques publiques, qui disposent déjà d'un diplôme professionnel : la communication et les actions de promotion vont dans ce sens.

À moyen et long terme

- Proposer une partie du programme sous forme de modules indépendants pouvant s'inscrire dans le programme de formation continue de Bibliosuisse.
- Harmoniser et professionnaliser les profils de poste, les conditions d'emploi et la gamme de prestations et services offerts dans les bibliothèques publiques, afin d'atteindre un quota plus élevé de titulaires du CFC d'Agent·e en information documentaire.

³ Cette formation continue n'existe qu'en Suisse alémanique, le terme n'est donc pas traduit.

4.3 « Leitungskurse für öffentliche Bibliotheken »⁴

Situation initiale

Quelques cantons alémaniques proposent actuellement un « Leitungskurs » (généralement à un rythme bisannuel) comme formation complémentaire pour les collaborateurs·trices exerçant une fonction dirigeante dans une bibliothèque de petite ou moyenne taille.

Champs d'action

À court terme

- Instituer une discussion au sein de l'association, incluant les prestataires cantonaux, concernant la position qui doit être adoptée par rapport à la formation des personnes exerçant une fonction dirigeante d'une part, au « Leitungskurs » d'autre part. Les « Leitungskurs » proposés par les cantons devraient-ils être harmonisés, à l'instar de ce qui est proposé pour le « Zertifikatskurs », et certifiés par l'association ?
- Clarifier la question de savoir si un Brevet fédéral peut représenter une alternative au « Leitungskurs ». Si nécessaire, une analyse des besoins doit être effectuée.

À moyen et long terme

- Élaborer un concept pour un « Leitungskurs » harmonisé et adapté ou un brevet fédéral.

4.4 Formation de cadres pour les bibliothèques scientifiques

Situation initiale

Le domaine est très hétérogène. D'une part, des offres appropriées sont disponibles auprès d'autres associations de bibliothèques et de hautes écoles, en Suisse et à l'étranger. D'autre part, dans le cas de thématiques qui sont dans l'actualité ou de sujets issus de disciplines voisines importantes, les offres proposées par le marché de la formation indépendant jouent également un rôle croissant.

Certaines de ces offres ont une approche plus large et générale et ne s'adressent pas spécifiquement à la bibliothèque en tant qu'entreprise. Selon le prestataire, ces offres sont plus ou moins orientées vers le profit et donc parfois plus chères que les offres de Bibliosuisse. C'est pourquoi ces offres doivent plutôt être considérées comme un complément.

Champs d'action

À court et moyen terme

- Construire une plateforme : aperçu de l'offre de formation continue proposée dans les cantons et des formations pour cadres proposées par les hautes écoles.

⁴ Cette formation continue n'existe qu'en Suisse alémanique, le terme n'est donc pas traduit.

4.5 Offres cantonales (cours de formation continue pour les bibliothèques publiques) et offres d'autres prestataires (sections)

Situation initiale

Quelques cantons (« Fachstelle Bibliothek ») proposent leurs propres formations continues spécifiques pour les collaborateurs·trices des bibliothèques publiques.

Des réunions de coordination donnent lieu à un échange au sujet des offres cantonales prévues et de celles de Bibliosuisse. Les formations cantonales sont nettement moins coûteuses que celles proposées par Bibliosuisse. Ces différences de prix résultent du fait que les offres cantonales sont subventionnées pour les employé·e·s de bibliothèques de ces cantons.

Les sections de Bibliosuisse, mais également des organismes externes, proposent également des offres de formation continue pour leurs membres et/ou le personnel des bibliothèques et centres d'information et de documentation.

Champs d'action

À court terme

- En ce qui concerne les différents programmes de formation continue proposés par les cantons, une claire différenciation avec l'offre de Bibliosuisse est nécessaire. En outre, les différentes politiques tarifaires doivent être communiquées de manière plus transparente, les offres cantonales étant subventionnées.
- Les possibilités d'exercer une influence sont pour l'instant plutôt limitées. Il faut donc renforcer l'échange sur les formations continues et les contenus.

À moyen et long terme

- Des accords devraient être conclus sur les responsabilités des uns et des autres (définition des domaines/des niveaux d'enseignement qui relèvent de la compétence des cantons ou de Bibliosuisse, sections comprises) et sur la coordination de la collaboration avec les différents prestataires (notamment les cantons).
- L'objectif est d'harmoniser les offres et de veiller à ce qu'elles soient complémentaires les unes par rapport aux autres, plutôt que de se faire concurrence.

4.6 MAS (y.c. CAS/DAS)

Situation initiale

Plusieurs universités proposent des programmes MAS, chacun avec un profil différent. Cependant, ils servent tous de point d'accès à une fonction de bibliothécaire scientifique pour des diplômé·e·s d'autres cursus de formation. La participation n'est possible qu'avec un diplôme d'une haute école ou « sur dossier ». Le « Groupe d'intérêt des bibliothécaires scientifiques de Suisse », en tant que section de Bibliosuisse, est particulièrement impliqué dans ce domaine (représentation au sein du MAS de Zurich, « Prüfungsbeisitz »).

Dans certains cantons, des CAS ou DAS spéciaux ont été créés pour répondre à des besoins spécifiques : Bibliosuisse devient un partenaire de confiance lorsqu'il s'agit d'estimer les différents besoins et de s'assurer que les cours - tout en respectant l'autonomie en matière de formation - répondent aux critères de la formation continue.

Champs d'action

À court terme

- Faire suivre les besoins des employeurs aux hautes écoles, régulièrement, soit par le biais d'un siège dans les comités scientifiques, soit par l'intermédiaire de contacts directs ou de contacts avec des membres de l'association qui sont directement impliqués dans ces offres.
- Intégrer les prestataires dans la Commission de formation continue.

À moyen et long terme

- Collaborer avec les hautes écoles pour le développement futur des plans d'études et pour l'élaboration de nouvelles offres (CAS, DAS) axées sur les besoins du marché du travail.